

L'art du formulaire

Marc Haentjens

Numéro 125, hiver 2004–2005

Le jardin d'hiver

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/41179ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (imprimé)

1923-2381 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Haentjens, M. (2004). L'art du formulaire. *Liaison*, (125), 19–20.

L'art du formulaire

Marc HAENTJENS

IL Y A EU UNE ÉPOQUE où l'art était totalement assujéti au mécénat. L'artiste, pour exercer son art, n'avait pas d'autre choix, à moins d'être fortuné, que de trouver un roi, un prince ou un grand bourgeois qui veuille bien l'associer à sa gloire. Le livre (ou le film) *La jeune fille à la perle* montre comment même le grand, l'immense Vermeer était assujéti aux caprices, voire aux fantasmes, de son protecteur. On sait qu'il en fut de même pour J.S. Bach et W.A. Mozart. Qui ne se rappelle pas, dans *Amadeus*, la fameuse réplique du prince : « Trop de notes ! Non, vraiment, trop de notes ! » ? Et l'on pourrait encore évoquer les pirouettes qu'ont dû faire Molière et Racine pour échapper aux représailles de la cour et conserver les faveurs du roi ou de Monsieur, son frère.

Tout cela est loin, bien sûr, et l'on ne s'en plaint pas. À part peut-être les Américains qui se vantent encore de faire financer les arts par les milliardaires recensés dans *Fortune*, personne ne voudrait sérieusement revenir en arrière. Dieu merci, les gouvernements ont un peu partout remplacé les mécènes ; ils ont établi des conseils des arts et, avec eux, une kyrielle (toujours plus importante) d'institutions et de programmes qui viennent soutenir le développement des arts à tous les paliers et dans tous les domaines. C'est là l'un des acquis, pas toujours souligné mais inestimable, de la démocratie et, au moment où l'on évoque les dangers de la mondialisation, il faut le voir comme un formidable progrès social, certainement pas négociable.

Il faut bien admettre, cependant, que le financement des arts et les conditions de vie des artistes sont loin d'être entièrement réglés par cette prise en main étatique. À part la question des ressources globalement allouées aux arts (qui, elles, n'ont peut-être pas tant progressé depuis l'époque du mécénat), la façon dont l'aide publique est versée aux artistes soulève, en effet, à l'usage, une autre forme de dérive, qui n'est pas moins critiquable : celle de la rationalité bureaucratique. Car, ne pouvant pas comme les mécènes s'appuyer (officiellement) sur leurs goûts ou leur bon-vouloir, les fonctionnaires de l'aide publique ont bien dû mettre en place d'autres « mécanismes d'attribution des fonds ». Or, ces mécanismes tendent aujourd'hui à prendre le pas sur les objectifs qu'ils sont censés servir.

À la base, cette notion, malheureusement trop

familière : la demande de subvention ! Simple moyen imaginé à l'origine pour solliciter de l'aide, la demande de subvention est, en effet, devenue avec les années un véritable monstre de bureaucratie qui menace de transformer la communauté artistique en une vaste classe

Les programmes
accessibles au milieu
artistique ont ainsi
connu depuis 20 ans
une inflation
remarquable qui [...]
a surtout contribué
à le rendre beaucoup
plus complexe
et ardu.

d'administrateurs ! Il suffit de parcourir les rapports financiers de quelques compagnies de théâtre ou de quelques centres d'artistes pour s'en convaincre : les revenus de subventions y occupent bien souvent plus d'une page quand ils ne font pas l'objet de plusieurs annexes. Tel semble être le prix à payer aujourd'hui pour équilibrer son budget ou réaliser des projets... Cette dérive semble tenir à deux causes. Investis de leur responsabilité publique, les organismes de financement des arts ont d'abord mis un zèle particulier, ces dernières années, à resserrer les conditions d'accès à leurs programmes et, chaque fois qu'ils obtenaient de nouveaux fonds (événement peu fréquent, mais tout de même épisodique), au lieu d'étendre les programmes existants ou de les investir dans de nouveaux programmes, les organismes ont visé des objectifs ou des besoins plus pointus. Les programmes accessibles au milieu artistique ont ainsi connu depuis 20 ans une inflation remarquable qui, sans rendre le financement beaucoup plus généreux, a surtout contribué à le rendre beaucoup plus complexe et ardu.

L'autre dérive tient à la gestion même des programmes. Soucieux d'administrer leurs fonds avec la plus grande « efficacité », les fonctionnaires ont créé des formulaires de demande de plus en plus sophistiqués, tout en multipliant les conditions à respecter, les documents à annexer, les références à obtenir, etc. Dans le même temps, ils se sont efforcés de réduire toute forme possible de subjectivité, en encadrant étroitement leur rôle et celui des jurys éventuels. Il est loin le temps où certains agents offraient d'aider les groupes artistiques ou les artistes à remplir leur formulaire de demande ! Leur responsabilité est désormais de scruter à la loupe les formulaires déposés et de talonner les demandeurs jusqu'à ce qu'ils aient obtenu toutes les réponses nécessaires.

Il est vrai que ces dernières années ont été particulièrement dévastatrices. Dans la foulée des scandales au ministère du Développement des ressources humaines et du non moins célèbre scandale des

commandites, les notions d'imputabilité, de résultat et (ô horreur !) de « diligence raisonnable » ont pris partout valeur de religion, y compris dans les programmes de financement des arts qui, pourtant, n'ont jamais fait l'objet d'un scandale. Résultat : aller chercher du financement public est devenu une opération de plus en plus difficile. Comme le disent certains à la blague, il faut presque un doctorat ès subventions maintenant pour se reconnaître dans le dédale des programmes et des formulaires existants ! Le fait est que l'accès au financement commande une « expertise » de plus en plus grande et qui, malheureusement, a peu à voir avec l'excellence artistique.

Le problème est naturellement moins grave pour les grandes institutions qui peuvent se permettre de consacrer des ressources entières à cet aspect ou encore d'embaucher des « consultants » experts pour les aider... encore que le coût de cette opération peut s'avérer de plus en plus important dans leur budget. Mais le problème est nettement plus aigu pour les petits organismes artistiques ou les individus qui ne peuvent compter, eux, que sur leurs propres ressources pour se débrouiller.

Cette situation a deux conséquences particulièrement dommageables. La première est de transformer une partie du milieu artistique en rédacteurs, experts en demandes de subventions et, peut-être pire encore, d'amener bon nombre de créateurs à concevoir leur travail et à penser leurs projets en fonction des programmes qui leur sont accessibles. Cette tendance, qui n'est pas immédiatement perceptible, est en fait insidieuse et on peut la vérifier en voyant comment, suite à un nouveau programme, tout le monde se lance soudain dans une voie de création, un type de partenariat, un genre de diffusion qui étaient inconnus quelques mois plus tôt. Elle confirme, ce faisant, le pouvoir d'influence des fonctionnaires qui peuvent, à travers la distribution des budgets, orienter de façon sensible l'expression artistique (même si, administration oblige, tout se fait à l'appui de comités consultatifs).

Une seconde conséquence, pas moins néfaste, est de provoquer chez bon nombre d'organismes, mais plus encore d'artistes individuels une forme de rejet de tous les programmes de subventions existants. Échaudés par des refus répétés, plusieurs ne veulent « plus rien savoir » des fonds publics et préfèrent trouver d'autres moyens (maigres sans doute) de mener leurs projets à terme. Il se développe ainsi, en marge de l'activité artistique institutionnalisée, un lieu de création de plus en plus important, qui échappe à l'action du gouvernement et qui ne se retrouve pas dans les bilans officiels. Le plus embêtant est que cet espace de création, loin d'être inintéressant, produit parfois, grâce à sa liberté de mouvement, les œuvres les plus novatrices et les plus séduisantes.

Le phénomène commence d'ailleurs à être suffisamment sérieux pour forcer les fonctionnaires à réagir. Ainsi, on voit fleurir depuis quelques années une nouvelle gamme de programmes (encore) visant à soutenir spécifiquement des formes de création alternatives, des projets de collectifs ou des artistes « émergents ». Ce ne sont bien souvent que de petits

programmes, accompagnés cette fois de formulaires « simplifiés », mais qui indiquent l'existence d'un certain malaise. On se rend compte, en effet, que le vaste édifice de programmes qui est censé soutenir le développement des arts pourrait bien « manquer le bateau », en ayant tellement bien balisé la distribution des fonds publics qu'il ne permet plus de s'intéresser à ce qui devrait être à la base de tout : ce petit mot, l'art.

La solution, dira-t-on, n'est pas évidente. En s'engageant dans le financement des arts, l'État doit bien se donner un certain nombre de lignes de conduite. On peut le mesurer, au plan local, quand une municipalité décide de créer une « enveloppe » pour le soutien des activités artistiques et culturelles. Par où commence-t-on ? Qui fixe les paramètres ? C'est en réponse à ces questions qu'ont été imaginées il y a plusieurs décennies certaines structures clés comme les conseils des arts (mécanismes dits *arm's length*) et, à l'intérieur des conseils, certaines pratiques fondamentales comme les jurys ou les évaluations de pairs. Mais on peut se demander si ces belles idées ou ces beaux principes, qui devaient permettre à l'État d'agir en « bon mécène », n'ont pas été érodés par l'enflure des demandes et la multiplication des fonds accessibles.

Peut-être serait-il donc temps de remettre tout cet édifice en question et d'inventer, comme on dit, un « nouveau paradigme » grâce auquel, si l'on se permet de rêver, les artistes n'auraient plus besoin de justifier le financement qu'ils reçoivent par quantité de formulaires et de rapports, mais pourraient être financés simplement pour ce qu'ils sont et ce qu'ils apportent globalement à la société ? ■

Marc Haentjens œuvre dans la francophonie ontarienne et canadienne depuis une vingtaine d'années à titre de consultant, de chercheur et d'animateur. Fondateur et directeur de la Société d'études et de conseil ACORD, il s'est notamment signalé par un grand nombre d'études et d'interventions dans le secteur des arts et de la culture. Il a aussi été coordonnateur de Théâtre Action au début des années 1980 et membre, pendant plusieurs années, du comité de rédaction de Liaison.

Les Éditions L'Interligne
félicitent les finalistes
des prix littéraires
du Gouverneur général :
Marguerite Andersen, Didier
Leclerc, Franco Catanzariti
et Brian T. Fitch.